

Original : anglais

**PROJET DE RECOMMANDATION DE L'ICCAT AMENDANT LA RECOMMANDATION 17-06
CONCERNANT UN PLAN PROVISOIRE DE CONSERVATION ET DE GESTION DU THON ROUGE DE
L'ATLANTIQUE OUEST**

(Document soumis par le Président de la Sous-commission 2)

RAPPELANT la Recommandation de l'ICCAT concernant un plan provisoire de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest (Rec. 17 -06), qui expirera à la fin de l'année 2020 ;

NOTANT la situation inédite en 2020 ayant donné lieu à l'annulation de la réunion annuelle de l'ICCAT et à la nécessité de prendre des décisions par correspondance rendant difficile la tenue d'une discussion de fond pour établir des niveaux du total de prises admissibles et d'autres mesures de conservation et de gestion ;

SOULIGNANT qu'il est nécessaire de veiller à ce que les mesures de conservation et de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique Ouest ne soient pas retardées en 2021, tout en reconnaissant les difficultés considérables liées à une prise de décisions par correspondance complexe ;

NOTANT que la Commission sera en mesure d'étudier plus exhaustivement la gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest lors de sa réunion annuelle présentielle de 2021 ;

[...]
[...]
[...]

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI
SUIT :

Les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT concernant un plan provisoire de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest* (Rec. 17-06), de 2006, devront être prolongées jusqu'en 2021 compris, à l'exception de son paragraphe 17 qui devra être remplacé par ce qui suit :

[...]
[...]
[...]

« 17. En 2022, le SCRS réalisera une évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest et du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée et fournira un avis à la Commission sur les stratégies, approches et mesures de gestion appropriées, y compris, entre autres, en ce qui concerne les niveaux de TAC concernant ces stocks pour les années à venir. »